

Commune d'HABARCQ

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 20 juin 2016

Absents excusés: Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Pierre HENRY, Stéphanie DELATTRE.

Absents non excusés : Danièle LALIN.

Pouvoirs : Maxence GLORIAN donne pouvoir à Christine CHABE. Stéphanie DELATTRE donne pouvoir à Lucile PETIT. Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Olivier GALLET. Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Madame Lucile PETIT est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON, maire. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que la condition de quorum est remplie.

NOUVELLE LIMITE DE SORTIE D'AGGLOMERATION RUE DU BOIS (RD 61)

Le Maire informe le Conseil Municipal que le panneau de sortie d'agglomération rue du bois est situé dans une haie de houx et n'est donc plus visible. Il fait savoir qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère pour modifier la position actuelle et propose de fixer la nouvelle limite au Point Repère 3 + 341.

Après avoir délibéré, le Conseil unanime, approuve cette nouvelle limite fixée au PR 3+341, et charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal pour permettre l'application de ces dispositions.

REMBOURSEMENT ASSURANCE

Monsieur le Président informe l'assemblée du versement de des Assurances Mutuelles de Picardie d'une somme de 58.00 € pour le remboursement d'un trop perçu suite à l'annulation d'une manifestation.

Le Conseil Municipal unanime, décide d'accepter ce remboursement.

PROJET DE PERIMETRE DE LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de l'arrêté préfectoral du 17 mai 2016 portant projet de périmètre de la future communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes

de l'Atrébatie, la Porte des Vallées à l'exception des communes de Basseux, Boiry-Saint-Martin, Boiry-Sainte-Rictrude, Ficheux, Ransart et Rivère et de la communauté de communes des 2 Sources à l'exception des communes de Foncquevillers, Gommecourt, Hébuterne, Puisieux, Sailly-au-Bois et Souastre et précise que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2016 sur ce projet de périmètre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve le projet de périmètre comme défini ci-dessus.

DEBOUCHAGE DE CANALISATION LOGEMENT LOCATIF : FACTURATION AU LOCATAIRE

Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'il a fait appel à l'entreprise ROYEZ et fils pour intervenir dans le logement locatif sis au 6 bis rue de la Poste suite à une canalisation bouchée.

Lors de cette intervention, il a été constaté des dépôts de « gras refroidi » dans les conduits.

Le montant de cette intervention s'élève à 401.00 € HT soit 481.20 € TTC (partie de la facture n°16/1440 du 03/05/2016 réglée par la commune).

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de location notamment les articles 6 et 7 concernant les obligations du bailleur et du locataire et demande au Conseil Municipal de bien vouloir définir si c'est à la commune ou au locataire de payer cette intervention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de faire participer les locataires, à hauteur de 50 % du prix de l'intervention, soit 240.60 €.

Un titre de recette sera donc émis à l'encontre de Monsieur Jérôme Normand et de Madame Catherine Lemaire, locataires de ce logement.

CESSION DE DEUX CHEMINS D'EXPLOITATION AU PROFIT DE LA COMMUNE

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a été constaté que la rue du Fond Champion et la rue des Ayettes, appartiennent toujours à l'Association Foncière de Remembrement d'Habarcq alors que les démarches administratives semblaient avoir été réalisées entre 1975 et 1977.

En effet, Monsieur le Maire donne lecture d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 novembre 1975 et d'une délibération de l'Association Foncière de Remembrement du 23 septembre 1975 qui convenaient de la cession des deux chemins d'exploitation du Fond Champion et des Ayettes pour le franc symbolique.

Il présente également le document approuvant l'ouverture et le classement des ces deux rues dans la voirie communale après enquête publique.

Il précise qu'il y a lieu de régulariser cette situation.

Il informe l'assemblée que le bureau de l'A.F.R. a de nouveau délibéré dans sa réunion du 19 avril dernier afin de céder au profit de la commune la rue du Fond Champion (parcelle cadastrée AD 84 pour 26a 3ca) et la rue des Ayettes (cadastrée AE 140 pour 9a 67ca) pour l'euro symbolique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, accepte la cession des deux rues et autorise le Maire à signer l'acte notarié concernant cette vente qui sera régularisée par Maître MARTIN, notaire à Saint-Pol-sur-Ternoise.

STATIONNEMENT RUE DE LA POSTE

Le Maire informe l'assemblée qu'il va prendre un arrêté municipal interdisant le stationnement côté numéro pairs sur toute la longueur de la rue de la Poste. La signalisation correspondante sera implantée.

REALISATION D'UN EMPRUNT

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait pris contact avec des établissements bancaires afin de renégocier les emprunts de la commune.

Il fait état du prêt n°99148826656 au Crédit Agricole dont le capital restant dû est de 83000€ avec une dernière échéance en 2027 au taux est de 5.38 %. Il propose de procéder au rachat par anticipation de ce prêt et de souscrire un nouvel emprunt de 92 256.88 € auprès de la Banque Postale sur 11 ans à un taux fixe de 1.12 % avec 350 € de commission d'engagement. Le gain réalisé serait d'environ 6 300 € frais de rachat par anticipation déduit.

Après avoir délibéré et avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales, le Conseil Municipal unanime décide de rembourser par anticipation le prêt n°99148826656 et de souscrire un nouvel emprunt d'un montant de 92 256.88 € pour une durée de 11 ans à un taux fixe de 1.12% à échéances constantes trimestrielles auprès de la Banque Postale. Il autorise le Maire à signer toutes les pièces correspondantes au rachat ainsi qu'à la souscription du nouvel emprunt.

FESTIVITES DES 13 ET 14 JUILLET

Le conseil municipal arrête le programme des festivités des 13 et 14 juillet 2016.

13/07 : RDV à 18H30 Dépôt de gerbes, remise des médailles du travail (si récipiendaire), vin d'honneur, barbecue, buvette, animation par « Télavie », retraite aux flambeaux et bal populaire.

14/07 : Repas du midi, remise des prix du tir carabine, tombola, jeux sur la place, structure gonflable, balade à poney et en calèche.

DIFFUSION DES MATCHS DE L'EURO

Le Maire fait le bilan des retransmissions des matchs de l'Euro qui ont eu lieu à la salle des fêtes. Il informe le Conseil qu'il a de nouveau proposé la mise à disposition de la salle des fêtes au club de football d'Habarçq afin de diffuser d'autres matchs à venir.

Il informe le Conseil que la SACEM a envoyé une facture de 112.50 € + 55.55 € (SPRE) concernant les droits d'auteurs dans le cadre de la diffusion de l'euro de football.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de prendre en charge ces factures.

REUNION D'INFORMATIONS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion d'informations sur les travaux d'assainissement collectif qui vont débiter prochainement à Habarcq est programmée le jeudi 30 juin 2016 à 18H à la salle des fêtes d'Habarcq. Les riverains concernés par les trois premières tranches de travaux y seront conviés.

ANIMATION QUADS POUR LA DUCASSE

Monsieur le Maire présente un devis pour une animation « balade en quads » qui pourrait être mise en place à l'occasion de la ducasse 2016 en remplacement de l'animation montgolfière des deux dernières années.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (13 voix pour et 1 voix contre) accepte cette prestation et autorise le Maire à signer le devis qui s'élève à 1500 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22H00